



# Ligue de Normandie de Billard



## ***CHAMPIONNAT INDIVIDUEL CARAMBOLE***

*Le présent Règlement sera présenté aux clubs au point technique en visio conférence du vendredi 1 septembre 2023 à 18 h en jaune ce qui est modifié*

## **REGLEMENT ET ANNEXES**

### **1. DISPOSITIONS GENERALES.**

#### ***Art.1-1 : Préambule***

*Le présent règlement, établi conformément au code sportif fédéral, concerne tous les modes de jeu carambole pratiqués dans la Ligue.*

#### ***Art.1-2. Organisation***

*En fonction du nombre de joueurs engagés dans chaque catégorie, la Commission Sportive :*

***1°) Répartit les joueurs dans des poules de 3, 4, 5, 6 compétiteurs.***

*2°) répartit les journées de compétition dans les Comités départementaux (ou les districts) ou sur l'ensemble de la Ligue.*

#### ***Art.1-3. Particularités Féminines - Juniors – Cadets***

*En fonction des effectifs et de leur répartition géographique, la Commission Sportive décide chaque année, la mise en place ou non, d'un championnat spécifique à chacune de ces catégories.*

*Si la Commission Sportive décide de ne pas organiser de tour de qualification, les joueurs des catégories concernées seront intégrés au championnat individuel senior. Leur qualification en Finale de Ligue se fera sur la base des plus fortes moyennes générales, calculées sur leurs deux meilleurs tournois de la saison.*

#### ***Art.1-4. Finales***

*Les finales de Ligue concernant les catégories gérées par la LNB doivent répondre au critère suivant :*



# Ligue de Normandie de Billard



*Toute finale de Ligue doit pouvoir se dérouler sur une seule journée dans tout club équipé de billards de mêmes dimensions.*

*Les finales de ligue se jouent sous la forme de poule unique.*

joueurs engagés		finale			
mini	maxi	oui / non	Nb Joueurs	observations	Nbr Billards
	<6	Non		il y aura un T4	2
6	10	oui	4		2
11	14	oui	5		2
>14		oui	6	Voir *	3

*\*un club avec 2 billards de mêmes dimensions peut prendre une finale de ligue dans ce cas la finale se jouera à 5 joueurs au lieu de six joueurs (cas avec des billards de 3m10).*

*Les règles régissant les finales de Ligue des catégories gérées par les comités départementaux restent inchangées.*

*Les finales de Ligue sont attribuées aux clubs qui en ont fait la demande écrite, puis à ceux qui en ont fait la demande orale lors de l'Assemblée Générale de début de saison.*

*Les finales restantes sans demande d'organisation, sont affectées d'office par la Commission Sportive.*

## **Art.1-5. Conditions de participation**

*Pour être admis à participer à tout championnat organisé par la Ligue de Normandie, un joueur doit obligatoirement :*

- être licencié dans un club affilié à la LNB

## **Art.1-6. Engagements**

*La Commission Sportive fixe, chaque année, les différentes dates de clôtures des inscriptions pour chaque mode de jeu.*

*Les engagements doivent être saisis sur le fichier Excel envoyé par la commission sportive Ne peuvent s'engager au cadre, que les joueurs classés au moins R2 à la libre.*

*Les joueurs classés Masters dans une catégorie de jeu ne peuvent pas s'engager dans la catégorie N1 du même mode de jeu.*

*Pour que son engagement soit recevable, le joueur devra s'être acquitté de toutes les obligations tant financières qu'administratives ou sportives prévues par la Ligue, **avant la date de clôture des engagements.** Tout joueur engagé dans un ou plusieurs modes de jeu l'est sous la responsabilité de son club*



# Ligue de Normandie de Billard



## **Art.1-7. Calendrier**

*Pour le début de saison, un calendrier des journées de compétition est établi par la Commission Sportive pour tous les modes de jeu. Ce calendrier tient compte du calendrier fédéral et de l'effectif de chaque catégorie.*

*Les compétitions se déroulent sur un nombre de week-end défini chaque saison par la Commission Sportive qui délègue aux clubs l'organisation de ces journées en tenant compte du nombre de billards dont ils disposent.*

## **Art.1-8. Convocations.**

*Les convocations sont établies par la commission sportive de la Ligue (éventuellement par les Comités Départementaux), sous la responsabilité du Président de la Commission Sportive.*

*Une 1ere convocation sera envoyée 21 jours avant la compétition, s'il y a des forfaits entre J-21 et J-10, une 2<sup>ème</sup> convocation sera envoyée à 'J-10'. Celles-ci sont envoyées aux clubs qui doivent impérativement les transmettre aux joueurs concernés sous peine de sanctions pour le club.*

## **Art. 1-9 : Envoi des résultats.**

*Afin de permettre le reclassement rapide des joueurs et leur convocation pour le tournoi suivant, tous les résultats sont à envoyer impérativement à la commission sportive de la Ligue dans les 24 heures suivant la compétition par courrier, par fax ou E-MAIL.*

*Néanmoins, tous les originaux doivent être archivés par le club organisateur.*

*Après la proclamation des champions de Normandie :*

*Pour la coupe des provinces, le responsable sportif envoie à la FFB le bordereau avec les champions de la Libre R1 et R2, de la bande R1 et du 3 bandes R1.*

*Pour les catégories N1, N2 et N 3 de chaque mode de jeu, les champions de Normandie doivent s'inscrire sur le site de la FFB Sportif pour participer aux finales de France. Les vice-champions de Normandie peuvent s'inscrire aux finales de France, la FFB décidera qui est retenu pour faire des finales à 16.*

***Particularité : si un joueur, engagé dans un mode de jeu en N1 en début de saison, accède à la finale Masters dans le même mode de jeu en cours de saison, il ne peut pas faire la finale de France N1.***

## **Art. 1-10 : Discipline.**

*Le code de discipline de la FFB s'applique pour toute faute ou incident constaté.*

*Un club qui refuse, sans motif reconnu valable par la Commission Sportive, une compétition qui lui est attribuée verra ses joueurs exclus du championnat de la Ligue. Les cas exceptionnels sont traités par la Commission de Discipline.*



# Ligue de Normandie de Billard



*Un club receveur doit assurer l'ouverture de ses portes à l'heure prévue sur la convocation, il doit aussi assurer la présence minimale d'un de ses membres pour assumer la fonction de Directeur de jeu.*

*En cas de manquement à ces obligations, le Club devra indemniser les joueurs présents sur la base de **0.23€** du kilomètre (distance aller et retour entre le club du joueur et le club receveur, quelle que soit cette distance et le mode de transport adopté par le joueur), plus une somme de **15€**, équivalent forfaitaire du prix d'un repas.*

*La sanction ci-dessus ne présume en rien de celle pouvant être prise par la Commission de Discipline qui se saisira automatiquement du dossier. La Fédération sera informée du fait et de la sanction.*

*Toutefois, un club se trouvant dans un cas de situation extrême justifiant de l'impossibilité réelle à satisfaire à cette règle doit en informer immédiatement la commission sportive.*

*Les clubs ont également la possibilité de demander un arbitre à la Commission d'Arbitrage en cas de besoin. Celui-ci sera indemnisé par le club demandeur selon le barème de défraiement en vigueur de la ligue.*

*Un joueur qui ne peut se rendre à une convocation doit impérativement prévenir le correspondant du **club receveur**, avant le vendredi soir précédant la compétition. Le non-respect de cette obligation implique automatiquement un forfait non justifié et entraîne une sanction disciplinaire.*

*Si un joueur ne parvient pas à prévenir le club receveur de son forfait, il doit le signaler à la commission sportive.*

## **Sanction automatique pour les forfaits** (Voir tableau annexe 4)

*Les forfaits ont été divisés en plusieurs parties suivant leur date de déclaration.*

1) *Forfaits prévenus avant la date "J-21" : c'est-à-dire signalé au Responsable de Discipline concerné avant le dimanche soir 20h (3 semaines avant la compétition). Dans ce cas, le motif sera noté et comptabilisé par le Responsable et le joueur fautif pourra reprendre la compétition ultérieurement.*

2) *Forfaits prévenus entre "J-21" et "J-10" c'est-à-dire signalé au Responsable de Discipline concerné avant le jeudi soir 20h (1 semaine et 3 jours avant la compétition). Dans ce cas, le joueur devra fournir au Responsable un justificatif*

- *Avec justificatif, aucune sanction.*
- *Sans justificatif, pas de sanction mais comptabilisé*

2) *Forfait prévenus entre "J-10" et "J" c'est-à-dire signalé au Responsable de Discipline concerné Jusqu'au jour de la compétition.*

- *Si le justificatif est acceptable, il pourra reprendre ultérieurement la compétition.*
- *Sans justificatif, suspendu pour le tour suivant.*

**b) Si le justificatif n'est pas acceptable ou s'il n'est pas fourni, le joueur se verra sanctionné immédiatement suivant les cas :**

- *Si le forfait concerne un Tour de qualification "hormis le dernier Tour", le joueur est suspendu pour le tour suivant.*
- *S'il s'agit du 2ème forfait au cours de la même saison, et ce dans la discipline concernée, il sera suspendu pour le reste de la saison toutes disciplines confondues.*

**Ligue de Normandie de Billard**



# Ligue de Normandie de Billard

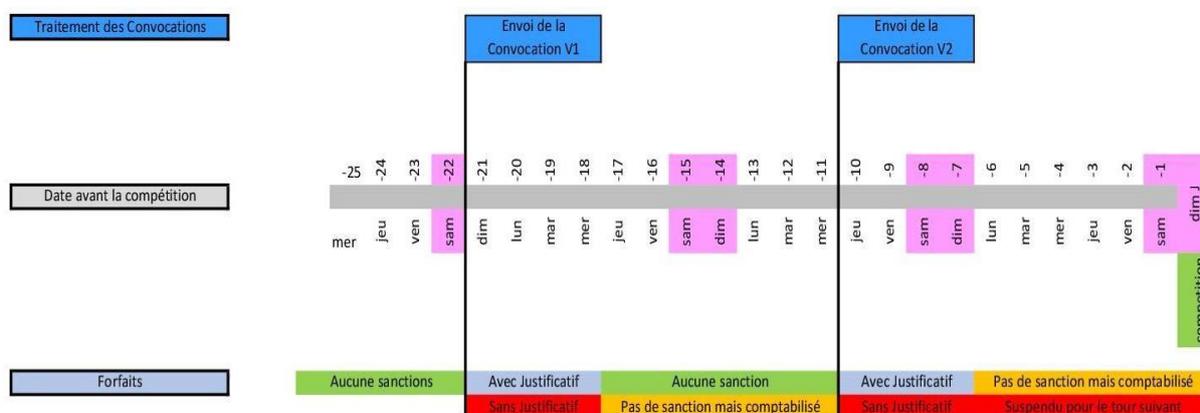


- Si le forfait concerne le dernier tour de qualification, le joueur est suspendu pour la Finale de district, ou pour le premier tour de qualification de la saison suivante.
- Si le forfait concerne la Finale de district, le joueur est automatiquement suspendu pour la saison suivante dans la Discipline où il a fait forfait.

4) Forfaits non prévenus, ni auprès des Responsables de Disciplines, ni aux Clubs où devaient se jouer les compétitions. Dans ce cas, seul le cas de force majeure dûment reconnu évitera au joueur fautif une suspension immédiate jusqu'à la fin de la saison, dans la discipline concernée, voire<sup>2</sup> toutes les disciplines.

Son cas sera de plus examiné par la Commission de Discipline en fin de saison, Commission qui pourra, après étude du cas, prolonger également la suspension du joueur pour la saison suivante.

Pour être valable, le forfait doit être signifié au club organisateur et à l'organisateur de la compétition (ligue ou district). Si cette condition n'était pas respectée le forfait serait considéré comme non excusé.



## Art.1-11. Joueur en retard. Abandon

### A - Forfait

Un délai maximum de trente minutes après l'heure de convocation est accordé au retardataire, ou à l'équipe, pour se présenter au directeur de jeu. Passé ce délai, le joueur est déclaré forfait.

### B - Abandon

Seront déclarés en abandon de compétition le joueur, ou l'équipe, qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard 10 minutes après l'heure de convocation pour les matchs suivants.



# Ligue de Normandie de Billard



*Aucun des matchs ou rencontres éventuellement déjà disputés n'est pris en compte pour le classement de la compétition. Ils restent cependant pris en compte pour la classification annuelle des adversaires.*

*La Commission de discipline régionale sera saisie pour tout abandon sans motif médical ou motif de force majeure*

## **Art.1-12. Tenues.**

*Dans toutes les épreuves, à tous les niveaux, les joueurs et les arbitres doivent être dans une tenue conforme au code sportif fédéral.*

## **Art.1-13. Contestations.**

*Le code sportif FFB s'applique à tout le championnat. En tout état de cause, c'est la Commission Sportive de la Ligue qui est, de plein droit, qualifiée pour régler tout point non prévu ou non précisé au présent règlement.*

## **2. DEROULEMENT DES COMPETITIONS.**

### **Art. 2 - 1. Principe.**

*Les compétitions se déroulent sous forme de championnat, dans lesquels les joueurs se rencontrent dans une poule unique. Les feuilles de match sont envoyées à J-10 par le responsable sportif au club receveur*

### **Art. 2 - 2. Catégories.**

*Chaque saison, et pour chaque mode de jeu, les joueurs sont répartis par catégorie selon les critères de la FFB et de la Ligue, en fonction de la **moyenne générale** annuelle réalisée au cours de leur dernière saison ou, selon leur dernière moyenne homologuée avant la réforme des catégories intervenue en 1997. Ces catégories sont définies dans le tableau de l'annexe 2.*

*Un joueur non encore classé est inscrit dans la catégorie estimée par son Président de club, sous la seule responsabilité de ce dernier.*

*Conformément au code sportif de la FFB, les montées de catégories sont possibles en cours de saison sous réserve que cela ne modifie pas l'organisation du championnat.*

### **Art. 2. 3. Classement initial.**



# Ligue de Normandie de Billard



*Dans chacune des catégories, il est établi un classement initial partant du n° 1 (meilleure moyenne de la catégorie) et par ordre décroissant jusqu'au n° N (plus faible moyenne de la catégorie).*

## **Art. 2-4 : Attribution des points de Classement.**

*Le classement final est égal à la somme des points de ranking selon l'annexe 1, plus des points de matchs.*

*Les points de matchs sont :*

*Match gagné : 2 points - Match nul : 1 points - Match perdu : 0 point*

## **Art.2 - 5. Championnats organisés par la Ligue**

*Une nouvelle formule de championnat est mise en place.*

*En fonction du nombre de compétiteurs engagés dans une catégorie, ceux-ci sont répartis dans une ou plusieurs poules unique (voir annexe N° 3 maximum de 6 joueurs par poule).*

*Le classement de la saison N-1 déterminera le serpentif pour les poules du premier tour.*

*Un reclassement sera effectué à chaque tour qui déterminera un nouveau serpentif.*

*Les matchs sont en inter arbitrage ou auto arbitrage, sauf si le club peut fournir des arbitres. Pour les catégories nationales JDS le club doit fournir des arbitres*

## **Art.2 –6. Championnats organisés par les comités**

*Voir le règlement du comité*

*Dans les territoires où il n'y a pas de comité, le responsable sportif départemental applique le règlement de la ligue.*

## **Art.2 - 7. Matches de poule.**

*Dans chaque poule, tous les joueurs se rencontrent en suivant les tours de jeu prévu dans la feuille de match (onglet tour de jeu), deux joueurs du même club se rencontre au premier tour*

*Match gagné : 2 points - Match nul : 1 points - Match perdu : 0 point.*

*Un point de bonus sera attribué au joueur qui dépasse la moyenne de la catégorie*

## **Art. 2 - 8. Qualification en finale de Ligue.**

*Sont qualifiés :*

*1°) Dans les catégories jouant sur l'ensemble de la Ligue, en tournoi, les quatre, cinq ou six meilleurs joueurs aux points de classement en fonctions du nombre d'engagés en début de saison (voir paragraphe 1-4 : finales)*

*2°) Dans les catégories jouant par district,*



# Ligue de Normandie de Billard



*Les deux meilleurs joueurs de chaque district\* (les 2 premiers de la finale départementale ou bien les 2 premiers du classement de leur championnat).*

*Si, dans un district, l'effectif engagé est inférieur à 25% de l'effectif global engagé dans la catégorie, la qualification du nombre de compétiteur est ramenée à un seul joueur. Dans ce cas, il est procédé au repêchage du 6ème joueur nécessaire dans les 2 autres districts en prenant le meilleur 3ème qui a la plus forte moyenne lors de la finale des districts.*

*\*Dans le cas d'une finale à 5 joueurs, les 3 champions de District avec les 2 meilleurs seconds parmi les 3 districts qui ont la meilleure moyenne lors de la finale des districts*

*En cas de désistement d'un joueur qualifié, il sera remplacé en suivant l'ordre de classement de la finale départementale correspondante ou, en cas d'absence de cette dernière, du classement en championnat, sans tenir compte de la moyenne générale.*

## **Art.2 -9. Distances et reprises.**

*Les distances et le nombre de reprises propres à chaque catégorie sont définis dans le tableau **annexe 2**. Pour des raisons pratiques, la Commission Sportive peut être amenée à modifier les distances de jeu et le nombre de reprises en cours de saison.*

## **3. SAISIE DES RESULTATS.**

### **Art.3 - 1. Saisie par les clubs.**

*Le club receveur d'un tour de jeu ou d'une finale, s'engage à saisir les résultats de la compétition, sur le site de saisie de la fédération, dans les 3 jours après la fin de celle-ci. Un contrôle sera effectué ponctuellement par la commission sportive.*

### **Art.3 - 2. Sanctions.**

*Les clubs qui refuseront de saisir les résultats des compétitions qui leurs sont attribuées, verront l'exclusion immédiate de tous leurs joueurs inscrits à tous les modes de jeu.*

## **4. intempéries.**

### **Art.4 - 1. Alerte rouge.**

*En cas d'alerte rouge sur 1 des 5 départements de la LNB, les tours de jeux sont annulés.*



# Ligue de Normandie de Billard



*Responsable sportif de la LNB*

*Thierry Deléglise*

*deglise.billard@gmail.com*

*Tel : 06 81 29 71 97*